

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Alberto Mocchi et consorts – CarPostal aurait-elle un train de ... retard ? (22\_INT\_101)

#### **Rappel de l'interpellation**

*La bonne connexion entre les différents transports en commun est une composante essentielle de la politique cantonale de report modal. Les usagères et usagers doivent pouvoir compter sur des bus et trains leur permettant de regagner leur domicile indépendamment des éventuels retards d'autres moyens de transport.*

*En ce sens, la politique de l'entreprise CarPostal en matière d'attente des correspondances est pour le moins interpellante :*

*Cette entreprise exploite notamment la ligne 414, reliant la gare de Cossonay-Penthalaz à celle d'Echallens, en passant par les communes de Penthalaz, Daillens, Bettens, St-Barthélémy et Echallens.*

*Le dernier bus part chaque soir de semaine de la gare de Cossonay-Penthalaz à 19h49, assurant une correspondance avec les trains arrivant de Lausanne à 19h45, et d'Yverdon à 19h47, et permettant aux pendulaires des communes citées ci-dessus de rentrer à leur domicile.*

*Si l'un des trains a du retard, comme cela arrive plusieurs fois par année, le bus n'attend pas la correspondance, et part à l'horaire prévu, laissant sur le quai des pendulaires qui n'ont pas d'autres moyens de rentrer à la maison.*

*Cette situation problématique est de nature à décourager des personnes qui souhaiteraient privilégier les transports en commun à la voiture.*

*Les communes de la région se sont ainsi adressées à CarPostal, faisant état de cette problématique, et demandant à ce prestataire de transports de trouver une solution afin d'éviter ces désagréments.*

*Les réponses apportées à ce jour sont évasives et en rien satisfaisantes, faisant état de la nécessité de tenir les correspondances. Cela ne semble en aucun cas acceptable lorsqu'il s'agit de la dernière course de la journée, car il n'existe pas de solutions de rechange pour atteindre les communes de Daillens, Bettens ou St-Barthélémy depuis la gare de Cossonay-Penthalaz, alors que des LEB partent toutes les 15 ou 30 minutes depuis Echallens en direction de Lausanne et de Bercher, et ce jusqu'à tard le soir.*

*Une attente de 10 minutes à la gare d'Echallens ou de toute une nuit à celle de Cossonay-Penthalaz ne sauraient être mises sur pied d'égalité...*

*Cet exemple concret de la ligne 414 peut probablement être reporté à l'ensemble des lignes de cars postaux couvrant le territoire cantonal.*

*Ainsi, au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes :*

*- Le Conseil d'Etat est-il conscient des problèmes que la non-attente des correspondances - tout particulièrement pour les dernières courses de la journée - peut engendrer pour les usagères et usagers des transports en commun, et donc plus généralement pour l'attractivité de ce mode de déplacement ?*

*- Le cas échéant, le Conseil d'Etat entend-t-il intervenir auprès de CarPostal et des autres entreprises de transports actives sur le territoire cantonal, afin de leur demander de changer de pratique quant à l'attente des correspondances pour les dernières courses de la journée ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le Conseil d'Etat mène une politique de développement des transports publics volontariste dans le but de favoriser le report modal et de diminuer l'impact des déplacements sur le climat. Cette politique concerne non seulement le rail, mais aussi les bus. Le Canton s'est d'ailleurs engagé à investir des moyens plus importants ces prochaines années pour renforcer l'attractivité des bus régionaux par des cadences renforcées, dans le cadre d'une mesure spécifique de son Plan Climat.

Le Canton est en contact étroit et permanent avec les entreprises de transports publics qui desservent le territoire, via la Direction générale de la mobilité et des routes. Non seulement il commande et finance l'offre, mais veille à ce qu'elle soit mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Concernant la ligne de bus CarPostal 414 qui relie la gare de Cossonay-Penthalaz à celle d'Echallens, l'offre en semaine a été augmentée de plus de 45% depuis début 2019 et des prestations complémentaires sont à l'étude pour l'horaire 2024. Corolaire, la fréquentation de la ligne a progressé de plus de 35%, en semaine mais aussi durant le week-end, démontrant que le développement de l'offre constitue bien un levier essentiel pour attirer davantage de gens dans les transports publics.

Il importe au Conseil d'Etat que la qualité des prestations offertes aux voyageuses et voyageurs soit à la hauteur des besoins. Cela concerne non seulement la ponctualité des trains et bus, mais aussi les correspondances avec les autres modes de transport, garantes d'une chaîne de déplacement efficace. La Direction générale de la mobilité et des routes intervient systématiquement auprès des entreprises dès qu'elle est informée de problèmes ou de dysfonctionnements.

Les ruptures de correspondances peuvent subvenir en cas de retard plus ou moins important d'un train ou d'un bus. En règle générale, les entreprises de transports fixent, via leurs directives internes, les règles et le temps supplémentaire dont un chauffeur dispose pour attendre une correspondance. Pour ce qui est de CarPostal, en cas de retard des trains CFF durant la journée, en règle générale les bus sont tenus d'attendre une correspondance pour autant que le retard ne dépasse pas 5 minutes. Dans certaines circonstances, par exemple lorsque d'autres correspondances doivent être assurées à l'autre bout de la ligne, ce temps est adapté. S'il s'agit de la dernière correspondance de la journée, le temps d'attente est prolongé à 10 minutes. La décision d'attendre les trains est prise, chez CarPostal, par le chauffeur lui-même.

Un relevé réalisé sur la ponctualité des trains en gare de Cossonay-Penthalaz au mois de juin 2022 a montré qu'aucun des trains donnant correspondance sur la course de 19h49 de la ligne 414 n'est arrivé avec un retard atteignant 10 minutes (4 courses avec un retard compris entre 3 et 7 minutes).

Il en ressort que le respect de la directive interne à CarPostal fixant à 10 minutes le temps d'attente à disposition d'un chauffeur pour absorber un éventuel retard des trains du RER Vaud doit en principe permettre de garantir la correspondance avec la ligne CarPostal 414, hormis en cas de situations et retard exceptionnel.

Dans le cas précis qui a conduit à la présente interpellation, il ressort que le conducteur du bus n'a pas attendu la correspondance. Il s'agit d'une erreur humaine.

Par ailleurs, les Communes qui constatent des dysfonctionnements répétés dans l'offre de transport public peuvent toujours les annoncer auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes qui les relayera aux entreprises de transport concernées.

## Réponse aux questions

1. *Le Conseil d'Etat est-il conscient des problèmes que la non-attente des correspondances - tout particulièrement pour les dernières courses de la journée - peut engendrer pour les usagères et usagers des transports en commun, et donc plus généralement pour l'attractivité de ce mode de déplacement ?*

En tant que commanditaire de l'offre de transports publics, le Conseil d'Etat est soucieux du bon déploiement des prestations par les entreprises de transport public et il est tout à fait conscient des conséquences pour la population en cas de retards ou autres dysfonctionnements dans la chaîne des transports. Une offre et des cadences de qualité se comprend en effet avec des correspondances assurées, en particulier lors des dernières courses du soir, afin que les voyageuses et voyageurs puissent rejoindre leur destination finale.

Comme indiqué précédemment, le cadre en vigueur (trame horaire, directive interne aux entreprises, etc.) devrait permettre d'assurer, hors événement exceptionnel, ces correspondances. Dans le cas de la ligne CarPostal 414, il apparaît que les chauffeurs n'ont pas systématiquement appliqué la directive interne leur permettant d'attendre le train CFF en retard. Le Conseil d'Etat regrette bien évidemment ces situations, qui péjorent l'attractivité des transports publics et la qualité du service public. La Direction générale de la mobilité et des routes a demandé à CarPostal de procéder à un rappel des directives auprès de leurs chauffeurs.

A relever que le développement de prestations en soirée, en accord avec les objectifs de développement des transports publics régionaux du Plan climat vaudois contribuera à retarder ces dernières courses dans des plages horaires où le système de transport public est encore plus stable.

2. *Le cas échéant, le Conseil d'Etat entend-t-il intervenir auprès de CarPostal et des autres entreprises de transports actives sur le territoire cantonal, afin de leur demander de changer de pratique quant à l'attente des correspondances pour les dernières courses de la journée ?*

La Direction générale de la mobilité et des routes, dès qu'elle a eu connaissance des problèmes relevés par le député Alberto Mocchi, est intervenue auprès de CarPostal pour rappeler l'importance d'assurer les correspondances, en particulier pour les dernières liaisons de la journée. L'entreprise va renforcer l'information et la communication auprès de ses chauffeurs en vue d'un meilleur respect de la directive interne qui doit permettre d'assurer, hors événement exceptionnel, la correspondance entre les deux derniers trains CFF et le bus régional en direction d'Echallens. Il ressort que les chauffeurs doivent être mieux informés sur les courses qu'ils effectuent, en particulier lorsqu'ils assurent la dernière liaison de la journée, laquelle exige d'assurer la correspondance avec les trains CFF dans le respect de la directive interne à CarPostal. Le thème est également évoqué avec les autres entreprises de transport.

Enfin, en parallèle, la Direction générale de la mobilité et des routes a rencontré au début du mois de novembre les Communes desservies par la ligne 414 (Echallens – Cossonay-Penthalaz) pour faire le point sur cette thématique afin de clarifier au mieux la situation et cerner les attentes.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 décembre 2022.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*A Buffat*